

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU BUREAU DU COMITE-DIRECTEUR**

du MARDI 4 MARS 2025 à 17 heures 30
salle de réunion station de pompage de RONCOURT

Etaient présents :

M. MATELIC Vincent
M. SEBBEN Valter
Mme BAROTTE Enza

Président du SIEGVO
1^{er} Vice-Président, adjoint au maire de St Privat la Montagne
2^{ème} Vice-Présidente, adjoint au maire de Norroy le Veneur

M. BIGOT Patrick
M. BOTELLA Gérard
M. CLARIS Yves
M. COVALCIQUE Hervé
M. DUMON Joël
M. FAVRE Christian
M. GIRCOURT Jean-Dominique
M. HUMBERT Serge
Mme LAEUFFER Frédérique
M. LEJEAN Frédéric
M. LEOMY Patrick
Mme MARTIN Martine
M. MOUGIN Christian
M. POUGET Guy
M. REPPERT Raymond
M. SCHWEIZER Christian
M. WILLAUME Daniel
M. WROBEL Frédéric

Délégué de Gandrange
Délégué de Sainte Ruffine
Délégué de Lessy
Délégué de Sainte Marie aux Chênes
Délégué de Rombas
Délégué de Vaux
Délégué de Plesnois
Maire et Délégué de Tronville
Déléguée de Jussy
Délégué de Mars la Tour
Délégué de Amanvillers
Maire et déléguée de Semécourt
Délégué de Vitry sur Orne
Délégué de Rezonville-Vionville
Délégué de Amnéville
Maire et délégué de Moyeuvre-Petite
Délégué de Talange
Délégué de Bronvaux

Etaient absents et avaient donné procuration :

Etaient absents, excusés :

M. BROCKLY Jérémy
M. DERIU Clément
Mme DE MOURA Pascale
M. DE SANCTIS Nicolas
M. DIEUDONNE Yves
M. DUVAL Edmond
M. GLESER Philippe
M. LACAVA Salvatore
M. MEOCCI François
M. PATRIGNANI Armand
M. PERIN Francis
M. POSTERA Antoine
M. SCHURCH Christophe
Mme SPORMEYEUR Nathalie
M. VELLE André

Délégué de Pierrevillers
Délégué de Clouange
Déléguée de Montois la Montagne
Délégué de Mondelange
Délégué de Vernéville
Délégué d'Ancy Dornot
Maire et Délégué de Lorry lès Metz
Délégué de Moyeuvre-Grande
Délégué de Marange-Silvange
Maire et Délégué de Fèves
Maire et délégué de Puxieux
Maire et Délégué de Roncourt
Délégué de Gravelotte
Maire et Déléguée de Saulny
Délégué de Richemont

Assistaient également à la réunion :

M. GAUTIER, Responsable du SGC de Metz
M. DUREAU, Directeur du SIEGVO

POINT N°I – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le bureau du comité directeur donne un avis favorable au compte administratif 2024 arrêté comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
FONCTIONNEMENT (total)	10 328 881,17 €	11 782 728,89 €	-1 200 390,56 €	253 457,16 €
INVESTISSEMENT (total)	3 385 770,13 €	2 248 237,74 €	2 834 561,29 €	1 697 028,90 €
Dont 1068		0 €		
Total budget du	13 714 651,30 €	14 030 966,63 €	1 634 170,73 €	1 950 486,06 €

Ainsi, le compte administratif 2024 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 253 457,16 €,
- un excédent d'investissement de 1 697 028,90 €,
- un résultat brut de clôture de 1 950 486,06 € (excédent),
- des restes à réaliser à hauteur de 136 524,99 € en dépenses et 8 330,00 € en recettes,
- En conséquence, un résultat net de clôture de 1 822 291,07 € (Excédent).

Après avoir clôturé les deux exercices précédents en déficit, l'excédent dégagé pour l'exercice 2024, a permis de résorber les deux déficits cumulés.

Le bureau du comité directeur, à la majorité, avec une abstention, émet un avis favorable au compte administratif 2024.

Le compte administratif 2024 sera soumis au vote du comité directeur lors de l'assemblée générale du mardi 12 mars 2025.

POINT N° II – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Le bureau du comité directeur donne un avis favorable à la majorité, avec une abstention.

L'affectation du résultat d'exploitation doit permettre de couvrir en priorité le déficit d'investissement constaté à l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement.

Le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2024, déficit précédents inclus, s'élève à 253 457,16 €

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à 1 697 028,90 € et le solde des restes à réaliser s'élève à – 128 194,99 €. Il n'y a donc pas de besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent constaté permettant de couvrir le déficit du solde des restes à réaliser.

Aussi, il sera proposé au comité directeur, lors de la réunion du mardi 12 mars 2025, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 253 457,16 €, en report à nouveau au compte 002 en recettes.

POINT N°III – BUDGET PRIMITIF 2025

Le projet de Budget Primitif 2025 s'établit ainsi :

	DEPENSES		
	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL
INVESTISSEMENT	136 524,99	4 238 947,37	4 375 472,36
FONCTIONNEMENT		10 947 121,36	10 947 121,36

	RECETTES		
	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL
INVESTISSEMENT	8 330,00	4 367 142,36	4 375 472,36
FONCTIONNEMENT		10 947 121,36	10 947 121,36

Le Président détaille aux membres du bureau du comité directeur l'ensemble des inscriptions budgétaires du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est approuvé à la majorité avec une abstention.

POINT N°IV – PROPOSITION D'AIDE A L'ASSOCIATION MIL'ECOLE

Le bureau du comité directeur donne un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 2 700 € à l'association MIL ECOLE pour la réalisation du projet présenté.

Mil'Ecole a été fondée en 2014 par un groupe de personnes ayant 6 à 10 années d'expérience dans ce domaine au sein d'autres associations. Elle compte 399 adhérents au 31/12/2023. Ses objectifs sont l'accès à l'eau potable, l'autonomie alimentaire et la scolarisation. Le SIEGVO a déjà apporté une aide à cette association par 5 fois.

Le projet présenté cette année concerne l'alimentation en eau potable du réfectoire qui va être construit destiné aux stagiaires de longue durée du Centre de Formation privé de Roumtenga au Burkina Faso.

Le montant de l'opération s'élève à 19 200 € (hors frais de gestion et contrôle) et sera réparti entre Mil Ecole et l'association Kel Toulou (à 54 Dommartin les Toul) avec qui l'association entretient des relations fréquentes de partenariat. Ainsi, Kel Toulou et le CFP prendront en charge la construction du bâtiment (15 000€) et Mil Ecole les postes eau, électricité et finition d'hygiène (4 500 €).

Ce projet hors du domaine d'intervention de l'Agence de l'Eau ne bénéficie d'aucune subvention extérieure hormis celle espérée auprès du Syndicat des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne à hauteur de 60%, soit 2 700 €, sachant que le solde de 1 800 € sera pris en charge sur nos ressources propres.

Cette proposition d'aide sera soumise au vote du comité directeur lors de l'assemblée générale du mardi 12 mars 2025.

POINT N°V – PROPOSITION D'AIDE A L'ASSOCIATION BAFOUSSAM SOLIDARITE

Le bureau du comité directeur donne un avis favorable à la majorité (M.BOTELLA ne prenant pas part au vote) à l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Bafoussam Solidarité pour la réalisation d'un bloc latrine de 6 pièces au groupe scolaire bilingue Fokom au Cameroun pour lequel il est nécessaire de réaliser un nouveau forage.

Ces travaux sont nécessaires afin de pouvoir faire face à l'augmentation du nombre d'élèves dans l'école générant une plus grande demande en eau. L'ensemble des travaux projetés (dont la construction d'un mur d'enceinte autour de l'école par mesure de sécurité) s'élèvent à un montant de 24 779 € dont 10 723 € concerne le forage du puits ainsi que les différents raccordements et la création des latrines.

L'association « Bafoussam Solidarité » basée à Ste Ruffine à laquelle nous avons déjà apporté notre aide par 8 fois pour différents projets d'adduction en eau pour des écoles à Bafoussam au Cameroun. Cette association, créée en 2006, a pour ambition de venir en aide aux orphelins de la léproserie de Bafoussam au Cameroun, pour les soigner, les scolariser et les habiller. Après plusieurs périodes de sécheresse, c'est le manque d'eau qui devient l'urgence, les enfants doivent parcourir de longues distances pour aller chercher l'eau.

Cette proposition d'aide sera soumise au vote du comité directeur lors de l'assemblée générale du mardi 12 mars 2025.

POINT N°VI – PROPOSITION D'AIDE A L'ASSOCIATION SOLIDARITE PISSILA

Le bureau du comité directeur donne un avis favorable à la majorité (M. CLARIS ne prenant pas part au vote) à l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'association Bafoussam Solidarité pour la réalisation d'une extension du réseau d'eau potable qui permettra de fournir de l'eau à toute une partie de la population. Les travaux seraient réalisés en 3 phases (2025, 2026 et 2027). Pour 2025, pour la première phase, l'association envisage une extension du réseau à partir du village d'Avénou sur une distance de 3 km, la pose de 4 bornes fontaine et la construction de 3 blocs latrines. L'ensemble des travaux des 3 phases a été estimé à la somme de 370 890 €.

L'association Solidarité Pissila basée à Lessy dont le Président est l'ancien maire de Lessy, M. Michel FRANCOIS s'est donnée pour mission d'œuvrer au développement économique et social du département de Pissila au Nord Est de Ouagadougou au Burkina Faso.

Le SIEGVO a déjà apporté son aide à cette association pour la réalisation de 5 projets.

Cette proposition d'aide sera soumise au vote du comité directeur lors de l'assemblée générale du mardi 12 mars 2025.

POINT N° VII – VALIDATION DES DEMANDES D'AIDE POUR ACHAT ADOUCISSEUR

Par délibération en date du 16 juin 2021, le comité directeur avait décidé que le SIEGVO apporterait une aide aux abonnés pour l'installation d'un adoucisseur d'eau. Le montant de cette aide serait basé sur une dépense subventionnable limitée à 2 000 € soit une aide maximum de 200 €.

Tous les dossiers complets sont soumis à l'avis du bureau du comité directeur pour arrêter l'aide qui serait apportée à chaque dossier présenté.

Lors de la réunion du bureau du comité directeur du mercredi 7 décembre 2022, il avait décidé de plafonner les aides apportées à un montant total de 30 000 € par an.

Le bureau du comité directeur valide les demandes d'aide présentées pour une somme totale de 10 924,14 € et autorise le Président à procéder au mandatement des subventions accordées aux abonnés désignés.

Adopté à l'unanimité

POINT N° VIII – TABLEAU DES EMPLOIS – Mise à jour

Le bureau du comité directeur vote à l'unanimité la modification du tableau des emplois comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe suite à la nomination de l'agent concerné dans le grade supérieur,
- La création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe,
- La suppression d'un poste de technicien,
- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à la suite du décès de l'agent concerné,

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES.

- La création de deux postes d'adjoint technique en vacance de poste.

Le tableau des emplois est fixé comme suit :

- 43 titulaires permanents, (dont 1 poste vacant et 6 agents en disponibilité),
soit 36 agents en présence effective
- 3 postes d'adjoint administratif en contractuel,
- 4 postes d'adjoint technique en contractuel, (dont 2 postes vacant)
- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe contractuel,

soit 51 agents dont 6 disponibilités et 3 vacances de poste (42 agents en présence effective)

Adopté à l'unanimité

POINT N°IX – COMMUNICATION DU PRESIDENT

SITUATION DU PATRIMOINE DU SIEGVO

Le SIEGVO est propriétaire d'une maison située à proximité des ateliers à AMANVILLERS dans laquelle 3 agents du SIEGVO sont logés. Dans le contexte des perspectives d'investissement au SIEGVO, notamment concernant la mise en place de la radio relève, il a été émis l'idée de vendre cette bâtisse. Une demande d'expertise de sa valeur a été adressée aux Domaines. Autant, la maison située sur le site de Roncourt, avec la proximité de la station de pompage de Roncourt, est justifiée, autant la maison d'Amanvillers avec la proximité des bureaux, la présence d'agent du SIEGVO n'est pas justifiée. Cette maison commence à être vétuste et on devrait engager des travaux afin de la rénover. De plus, on a depuis quelque temps des problèmes de relations de voisinage entre les agents qui y sont logés. M. MATELIC dit que ce n'est pas son rôle de régler des problèmes de voisinage alors qu'il est obligé de le faire mais ce n'est pas le rôle du SIEGVO de régler des problèmes de locataire. De plus les tensions entre ces agents au sein de la maison se ressentent au niveau du travail et la gestion des équipes est compliquée car les agents en conflit dans l'habitation ne veulent pas travailler ensemble. Aussi, M. MATELIC, informe le bureau qu'il rendra compte de l'estimation qui aura été faite de cette maison et le projet de la vente de cette maison sera soumis à l'avis du bureau du comité directeur lors d'une prochaine réunion.

Fait à Amanvillers, le 3 avril 2025
Le Président du SIEGVO

V. MATELIC